

Técou, le 18 mars 2025

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants  
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Ajout à l'ordre du jour du Conseil de communauté  
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la convocation au Conseil de communauté du

**LUNDI 24 MARS 2025 à 18h00**  
**Dans les locaux de la Communauté d'agglomération**  
**Le Nay - 81600 Técou**

adressée le mardi 11 mars 2025, l'ajout d'un point à l'ordre du jour initialement établi est nécessaire dans la rubrique :

**1°) DELIBERATIONS**

56- Zone d'activité de Garrigue-Longue à Montans - Cession des parcelles cadastrées section ZP 82, ZP112 et ZP113

A la demande de l'entreprise souhaitant acquérir les parcelles, il convient d'accélérer le processus de vente initialement prévu au Conseil du mois d'avril du fait du planning des travaux de l'entreprise, ce qui justifie cet ajout à l'ordre du jour.

Vous trouverez ci-joint l'additif à la note explicative de synthèse du conseil.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



**Gaillac-Graulhet**  
AGGLOMÉRATION  
entre vignoble et bastides

Paul SALVADOR,  
Président de la Communauté d'agglomération

**Pouvoir** : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse [assemblee@gaillac-graulhet.fr](mailto:assemblee@gaillac-graulhet.fr) ou déposé au Bureau des assemblées **avant le lundi 24 mars 2025 - 12h00.**